

République Française

**DEPARTEMENT
70 HAUTE-SAÔNE**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune d'ESMOULIERES

Séance du 23 janvier 2021

Nombre de conseillers

- en exercice 7
- présents 7
- votants 7
- absents 0
- exclus 0

Date de convocation : 18 janvier 2021

Date d'affichage : 25 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois janvier à neuf heure trente, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Martine POIROT, Maire.

Étaient présents : Messieurs GEHANT Jean-Baptiste, COLLILIEUX Jean, DUCHANOIS Arnaud, GRANDGIRARD Damien, Mesdames FROIDEVAUX Michèle, LEFEBVRE Clémence, POIRO Martine.

Absent(s) : Néant.

Excusé(s) : Néant.

Madame LEFEBVRE Clémence a été élue secrétaire de séance.

Objet : N 440 – MANDATEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif est en droit jusqu'à l'adoption des budgets 2021 de la collectivité de liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au renouvellement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent soit :

- Budget général :
 - 2117 4 000 €
 - 21316 5 000 €
 - 21318 20 000 €
 - 2151 20 000 €
 - 21568 2 500 €
 - 21578 2 500 €
- Budget du service de l'eau :
 - 21318 1 118 €

Ont voté pour : 7

Ont voté contre : -

Se sont abstenus : -

République Française

**DEPARTEMENT
70 HAUTE-SAÔNE**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune d'ESMOULIERES

Séance du 23 janvier 2021

Nombre de conseillers

- en exercice 7
- présents 7
- votants 7
- absents 0
- exclus 0

Date de convocation : 18 janvier 2021

Date d'affichage : 25 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois janvier à neuf heure trente, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Martine POIROT, Maire.

Étaient présents : Messieurs GEHANT Jean-Baptiste, COLLILIEUX Jean, DUCHANOIS Arnaud, GRANDGIRARD Damien, Mesdames FROIDEVAUX Michèle, LEFEBVRE Clémence, POIRO Martine.

Absent(s) : Néant.

Excusé(s) : Néant.

Madame LEFEBVRE Clémence a été élue secrétaire de séance.

Objet : N 440 – MANDATEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif est en droit jusqu'à l'adoption des budgets 2021 de la collectivité de liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au renouvellement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent soit :

- Budget général :
 - 2117 4 000 €
 - 21316 5 000 €
 - 21318 20 000 €
 - 2151 20 000 €
 - 21568 2 500 €
 - 21578 2 500 €
- Budget du service de l'eau :
 - 21318 1 118 €

Ont voté pour : 7

Ont voté contre : -

Se sont abstenus : -

République Française

**DEPARTEMENT
70 HAUTE-SAÔNE**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune d'ESMOULIERES

Séance du 23 janvier 2021

Nombre de conseillers

- en exercice 7
- présents 7
- votants 7
- absents 0
- exclus 0

Date de convocation : 18 janvier 2021

Date d'affichage : 25 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois janvier à neuf heure trente, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Martine POIROT, Maire.

Étaient présents : Messieurs GEHANT Jean-Baptiste, COLLILIEUX Jean, DUCHANOIS Arnaud, GRANDGIRARD Damien, Mesdames FROIDEVAUX Michèle, LEFEBVRE Clémence, POIRO Martine.

Absent(s) : Néant.

Excusé(s) : Néant.

Madame LEFEBVRE Clémence a été élue secrétaire de séance.

Objet : N 440 – MANDATEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif est en droit jusqu'à l'adoption des budgets 2021 de la collectivité de liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au renouvellement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent soit :

- Budget général :
 - 2117 4 000 €
 - 21316 5 000 €
 - 21318 20 000 €
 - 2151 20 000 €
 - 21568 2 500 €
 - 21578 2 500 €
- Budget du service de l'eau :
 - 21318 1 118 €

Ont voté pour : 7

Ont voté contre : -

Se sont abstenus : -